

Ordre du jour  
Agenda 24.7

RÈGLEMENT  
BY-LAW 6979

Règlement de fermeture du parc si-  
tué au sud-est de l'avenue René  
Descartes et au sud-ouest de la 27e  
Avenue, dans le quartier Rivière-  
des-Prairies de la Ville de  
Montréal.

A la séance du Conseil de la Ville  
de Montréal, tenue le 2 avril 1986,

le Conseil décrète:

1.- Le parc formé des lots 133-857  
à -859 inclusivement et 133-893 et  
d'une partie des lots 133-855, -856  
et 133-894 à -896 inclusivement du  
cadastre officiel de la Paroisse de  
Rivière-des-Prairies, correspondant  
aux items 210, 209, 208, 206, 212,  
211, 205, 204 et 203 du plan R-401  
Rivière-des-Prairies, préparé le 20  
février 1986 par Paul Hamelin,  
arpenteur-géomètre, avec description  
technique portant la même date, ces  
documents étant identifiés par le  
Greffier de la Ville, est à l'avenir  
fermé et son usage comme parc dis-  
continué.

By-law closing a park located  
southeast of René Descartes Avenue  
and southwest of 27th Avenue, in the  
Rivière-des-Prairies Ward of the  
Ville de Montréal.

At the meeting of the Conseil de la  
Ville de Montréal held on April 2,  
1986,

the Conseil ordained:

1.- The park made up of lots 133-  
857 to -859 inclusively and 133-893  
and part of lots 133-855, -856 and  
133-894 to -896 inclusively of the  
official cadastral of the Parish of  
Rivière-des-Prairies, corresponding  
to items 210, 209, 208, 206, 212,  
211, 205, 204 and 203 of plan R-401  
Rivière-des-Prairies prepared Fe-  
bruary 20, 1986 by Paul Hamelin,  
land-surveyor, with technical des-  
criptions bearing the same date,  
these documents being identified by  
the Greffier de la Ville, shall, in  
the future, be closed and its use as  
a park, discontinued.

Le maire

Le greffier de la Ville

*Jean Laprade*  
Pour la Ville de Montréal  
Montréal le, 7 AVR. 1986

*Mauri Drury*